

Conditions Générales de Vente SITAC - Billets Unitaires

en date du 1^{er} septembre 2021

Définition des titres vendus à bord des véhicules de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

- 1.1 Les billets unitaires sont utilisables sur l'ensemble du réseau SITAC. Ils sont vendus à bord du véhicule uniquement, [sur papier thermique muni d'un QR Code](#) qui doit être présenté à chaque montée dans le délai des 45' de validité du titre. Un seul billet est vendu dans le véhicule à une seule personne (les clients ne peuvent en acheter plusieurs à la fois)
- 1.2 Les clients peuvent payer le billet unitaire à la montée dans le car ou le car sur le pupitre ou sur le valideur avec [leur carte de paiement sans contact \(VISA ou MASTERCARD ou CARTE BLEUE\)](#). Un seul billet pour une seule personne, la carte de paiement sans contact est revalidée à chaque montée dans un véhicule dans les 45' de validité sans débit supplémentaire.
- 1.3 Les clients peuvent télécharger [l'application sitac e-ticket](#) et télécharger des billets unitaires sur son smartphone valables 3 mois et 7 jours après l'activation du QR-Code. En présentant son smartphone pour lecture du QR-Code sous le valideur ou sur le pupitre des cars ou bus, disposant dorénavant d'un lecteur de QRCode, le billet unitaire est validé et est valable 54' correspondance incluse.

Définition des titres vendus en agence SITAC ou chez les dépositaires

- 1.4 Les billets unitaires peuvent être chargés sur les cartes sans contact ou sur des billets sans contact :
 - 1.4.1 La carte sans contact est gratuite et délivrée à l'agence SITAC, place Tissier, à Châlons en Champagne.
Le client peut commander sa carte sur le site www.sitacmaboutiqueenligne.net et venir la chercher à la borne libre-service de l'agence, sans frais.
Elle est rechargeable à l'agence, chez tous les dépositaires, à bord des bus et cars du réseau SITAC et sur le site www.sitacmaboutiqueenligne.net. Le titre est alors chargé sur la carte à la première validation dans un bus ou un car.
 - 1.4.2 Le billet sans contact coûte 30 centimes d'euros et est délivré à l'agence SITAC. Il peut être rechargé à l'agence ou chez les dépositaires mais pas dans les bus et cars du réseau, si sur le site www.sitacmaboutiqueenligne.net
- 1.5 Les prix des billets unitaires sont révisables chaque année au 1er septembre (sauf modification des règles de TVA).
- 1.6 Les titres peuvent être achetés à n'importe quel moment. Ils sont consommés dès leur achat dans un véhicule. Ils sont valables 45 minutes après l'heure de validation. Au cours de ces 45 minutes, toute correspondance interligne est autorisée.

Paiement des titres à bord des véhicules de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

- 1.7 Le prix de ce titre est payable au comptant à la montée.

Titres disponibles sur le réseau SITAC	tarif applicable au 1er septembre 2021
Billet unitaire	1,10 €

Condition d'utilisation des titres (Fraude)

- 1.8 Le billet unitaire est validé à chaque montée lors de l'achat.

Lors d'une correspondance (c'est-à-dire dès que l'on change de véhicule), le client présente son billet devant ou sous le valideur ou le pupitre conducteur. Celui-ci vérifie le jour et l'heure limite d'utilisation du billet unitaire, aucune contremarque n'est nécessaire. Le client conserve le billet unitaire pendant toute la durée de son voyage en correspondance.

Perte, vol et dégradation

- 1.9 Conformément à la réglementation en vigueur, le voyageur ne peut voyager sans titre de transport. Il n'est procédé à aucun remboursement des titres de transport achetés pour voyager entre la date de la perte ou du vol et l'achat d'un nouveau titre de transport valide. Il n'est pas procédé non plus de remboursement pour les titres commandés sur smartphone et non utilisés dans les 3 mois suivant l'achat ou les 7 jours suivant l'activation du QR-Code.

Responsabilité du payeur

- 1.10 Les conditions générales s'imposent au payeur. Ces conditions générales sont affichées à l'intérieur des véhicules.